

#### **IV. AUTRES ORGANES INTERAMÉRICAINS**

## Comité Juridique Interaméricain

Le Comité juridique interaméricain est l'un des organes par lesquels l'OEA réalise ses buts (article 53 de la Charte). Le chapitre XIV de la Charte décrit sa composition, ses attributions et fonctions comme suit: [...] corps consultatif de l'Organisation en matière juridique ; il facilite le développement progressif et la codification du droit international ; et examine les problèmes juridiques relatifs à l'intégration des pays en vue de développement du Continent américain.

Durant l'année 2006, le Comité juridique interaméricain a tenu deux sessions ordinaires. La première a eu lieu au siège de l'OEA à Washington, D.C., du 20 au 31 mars 2006, et la seconde en son siège à Rio de Janeiro du 7 au 25 août de la même année. Au cours de ces deux sessions, le Comité avait inscrit à son ordre du jour les points suivants : Cour pénale internationale; aspects juridiques de l'interdépendance de la démocratie et du développement économique et social; préparatifs de la célébration du centenaire du Comité juridique interaméricain; septième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VII); examen de la question relative à la codification et à l'uniformisation du droit international dans les Amériques; droit à l'information : accès à l'information et aux données personnelles et protection y relative; principes d'éthique judiciaire; aspects juridiques de la sécurité interaméricaine; l'effort conjoint des Amériques dans la lutte contre la corruption et l'impunité; suivi de l'application de la Charte démocratique interaméricaine; élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance; enfin, réflexions sur les défis posés au Comité juridique interaméricain. Tous ces thèmes ont donné lieu à des rapports approuvés et des résolutions adoptées.

En 2006, les membres du Comité étaient: Jaime Aparicio (Bolivie), José Manuel Delgado (Venezuela), Alonso Gómez-Robledo (Mexique), Mauricio Herdocia (Nicaragua), Jean-Paul Hubert (Canada), Galo Leoro (Équateur), Luis Marchand (Pérou), Antonio Pérez (États-Unis), João Grandino Rodas (Brésil), Ana Elizabeth Villalta (El Salvador) et Eduardo Vio (Chili). En raison de la démission de M. José Manuel Delgado le 12 octobre 2006, le Conseil permanent de l'OEA a élu M. Freddy Castillo Castellanos (Venezuela) pour qu'il achève le mandat de M. Delgado, interrompu en raison de sa démission. En outre, durant la trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA (Santo Domingo, juin 2006), ont été élus membres du Comité juridique les personnalités suivantes: Mme Hyacinth Evadne Lindsay (Jamaïque) et MM. Jorge Palacios Treviño (Mexique) et Ricardo Seitenfus (Brésil). Les mandats de ces trois membres ont commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de quatre ans. Les membres qui ont quitté le Comité juridique interaméricain le 31 décembre 2006 sont MM. Alonso Gómez-Robledo, Luis Marchand et João Grandino Rodas.

M. Mauricio Herdocia, en sa qualité de Président du Comité juridique interaméricain, a présenté à l'Assemblée générale le Rapport annuel concernant les travaux réalisés par cet organe durant l'année 2005. Au nom du Secrétariat général, les personnes suivantes ont apporté un appui technique et administratif au Comité juridique interaméricain: MM. Jean-Michel Arrighi, Directeur du Département des questions juridiques internationales, Dante M. Negro, Directeur du Bureau du droit international et Manoel Tolomei Moletta, Responsable juridique principal de ce bureau.

En 2006, le Comité juridique interaméricain a célébré ses cent années d'existence. À cette occasion, plusieurs activités commémoratives ont été organisées, parmi lesquelles il faut souligner la séance solennelle tenue par le Conseil permanent en mars 2006 en présence des membres du Comité juridique, ainsi que les actes commémoratifs qui se sont déroulés au mois d'août en son siège de Rio de Janeiro.

Enfin, le Comité juridique interaméricain, sous la coordination du Bureau du droit international du Département des questions juridiques internationales, a organisé le trente-troisième Cours de droit international qui s'est déroulé du 31 juillet au 25 août 2006 et auquel ont participé 26 professeurs venus de divers pays d'Amérique et d'Europe, 30 boursiers de l'OEA désignés parmi plus de 100 candidats, et 11 étudiants qui ont couvert leurs frais de participation. Le thème retenu était Le droit international dans les Amériques: Les 100 ans du Comité juridique interaméricain.

## **Commission Interaméricaine des Droits de L'homme**

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a été créée par une résolution de la Cinquième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures à Santiago du Chili en 1959. Elle fut constituée officiellement en 1960, lorsque le Conseil de l'Organisation des États Américains approuva son Statut. Son Règlement, approuvé en 1980, a été modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en 2000.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme est l'un des deux organes du Système interaméricain responsables de la promotion et de la protection des droits de la personne. Elle est composée de sept membres élus par l'Assemblée générale, qui exercent leurs attributions à titre individuel pour une période de quatre ans renouvelable une seule fois.

### **Sessions**

En 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a tenu trois sessions: la 124<sup>e</sup> session ordinaire, qui s'est tenue du 27 février au 17 mars 2006; la 125<sup>e</sup> session extraordinaire qui s'est tenue au Guatemala du 17 au 21 juillet 2006; enfin la 126<sup>e</sup> session ordinaire qui s'est déroulée du 16 au 27 octobre 2006.

- 124<sup>e</sup> session ordinaire

Durant sa 124<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission a constitué son Bureau comme suit: Evelio Fernández Arévalos, Président; Paulo Sérgio Pinheiro, Premier Vice-président, et Florentín Meléndez, Deuxième Vice-président. Les autres membres de la CIDH étaient les suivants: Clare K. Roberts, Freddy Gutiérrez Trejo, Víctor Abramovich et Paolo Carozza. En outre, la CIDH a désigné M. Ignacio Álvarez, de nationalité vénézuélienne, comme Rapporteur spécial pour la liberté d'expression.

En ce qui concerne le système régissant les affaires individuelles, les documents approuvés recensent 27 rapports d'admissibilité, 3 rapports d'inadmissibilité, 15 rapports sur le fond, 8 rapports de règlement amiable et 16 rapports aux archives. La Commission interaméricaine a débattu puis approuvé un Rapport sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques. Elle a également tenu 61 audiences sur des affaires et des pétitions individuelles, des mesures conservatoires et des situations générales et spécifiques au regard des droits de la personne dans les différents États et régions du Continent américain. En ce qui concerne les audiences à caractère général, elle a reçu des informations sur la situation prévalant dans les pays suivants: Bolivie, Colombie, Guatemala, Haïti, Mexique, Pérou et Venezuela. En outre, elle a reçu des informations spécifiques concernant les États-Unis, le Nicaragua et le Brésil.

Elle a également tenu plus de 40 réunions de travail portant sur divers pays. Les réunions ont abordé divers cas et pétitions, principalement dans le cadre de règlements amiables, d'actions de suivi ou encore de mesures conservatoires. Les questions abordées dans ce contexte concernaient les pays suivants: Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Venezuela.

Les aspects thématiques sur lesquels la Commission a reçu des informations au cours de cette session concernaient des groupes vulnérables comme les populations autochtones, les femmes, les personnes privées de liberté, les travailleurs migrants, ainsi que les enfants et les adolescents.

- 125<sup>e</sup> session extraordinaire

Sur l'invitation du Gouvernement du Guatemala, la Commission interaméricaine a tenu dans ce pays sa 125<sup>e</sup> session, qui a duré du 17 au 21 juillet 2006. À cette occasion, la CIDH a tenu des réunions protocolaires avec de hauts fonctionnaires de l'État, a présidé 10 audiences sur des thèmes et des situations d'importance dans l'agenda des droits de la personne en Amérique centrale et a tenu également des réunions internes qui ont duré deux jours. En parallèle, les membres de la Commission ont participé à une gamme d'activités de promotion du Système interaméricain de défense des droits de la personne.

La tenue hors siège d'une session a été primordiale car elle a permis à la Commission de disposer d'un espace de dialogue direct sur le territoire d'un des États membres, avec des fonctionnaires et d'autres acteurs importants de la société civile, ainsi que de renforcer son rôle de promotion et de formation en matière de droits de la personne. En outre, la Commission a eu l'occasion de tenir deux audiences sur des affaires individuelles et neuf audiences de nature générale et/ou thématique.

Durant ses réunions internes, qui se sont déroulées à Antigua, la Commission a approuvé au total 18 projets de rapports sur des affaires individuelles: 1 rapport sur la publication, 3 rapports conformément à l'article 50, 7 rapports d'admissibilité et 7 décisions pour les archives.

- 126<sup>e</sup> session ordinaire

La 126<sup>e</sup> session a duré deux semaines, au cours desquelles s'est déroulé un programme de travail consacré principalement à l'étude et au passage en revue de pétitions et de cas impliquant plusieurs États du Continent américain. Les documents approuvés comprennent 17 rapports sur le fond, 23 rapports d'admissibilité, 11 rapports d'inadmissibilité, 2 rapports de règlements amiables et 4 rapports pour les archives. La Commission a tenu 48 audiences sur des affaires et des pétitions individuelles en suspens, ainsi que sur des situations générales de droits de la personne dans divers États du Continent américain. En outre, elle a approuvé des modifications à son Règlement et à ses procédures de désignation de rapporteurs spéciaux.

Durant les audiences, elle a reçu des informations générales sur la situation à Cuba, au Chili, en Haïti et au Venezuela. Parallèlement, des audiences ont été tenues sur des thèmes ou des situations spécifiques impliquant des États membres de l'Organisation. La Commission a reçu des informations sur la Colombie, le Pérou, le Brésil et le Mexique et sur la situation des personnes habitant les zones frontalières séparant l'Équateur de la Colombie. Les questions de nature thématique sur lesquelles la Commission a reçu des informations au cours de cette session comprennent divers aspects de la situation des femmes, des personnes privées de liberté et des droits de l'enfant.

Durant la semaine d'audiences, 23 réunions de travail se sont tenues sur divers pays. Les questions abordées dans ce contexte concernaient les pays suivants: Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Guatemala, Mexique, Paraguay et Pérou.

Enfin, au cours de cette session, le Secrétaire général de l'OEA, M. José Miguel Insulza, a présenté le Rapport sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques.

### **Missions**

Au cours du premier semestre 2006, la Commission a effectué quatre missions en Colombie à titre de suivi du processus de démobilisation dans ce pays, conformément au mandat issu par la résolution 859 (1397/04) du Conseil permanent de l'OEA, par laquelle la CIDH est invitée à fournir des services consultatifs à la MAPP/OEA. De plus, dans le cadre de cette consultation, des fonctionnaires du Secrétariat exécutif ont visité ce pays en deux occasions.

Sur l'invitation du Gouvernement de Bolivie, la Commission a effectué une mission dans ce pays entre le 12 et le 17 novembre 2006 pour y observer la situation générale des droits de la personne. Durant cette mission, les membres de la Commission ont rencontré de hauts fonctionnaires et de nombreuses organisations de la société civile. Ont également fait l'objet de visites les établissements pénitentiaires de Chonchocorro, de San Pedro et le Centre d'orientation pour femmes d'Obrajes.

Une mission a été effectuée en République dominicaine du 7 au 13 août sous la direction de M. Florentín Meléndez, en sa qualité de Rapporteur spécial sur les droits des personnes privées de liberté. Par la suite, du 20 au 22 septembre, M. Meléndez a visité Sao Paulo (Brésil) pour y observer la situation des personnes privées de liberté et bénéficiant de mesures conservatoires octroyées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme. De plus, du 1<sup>er</sup> au 9 décembre, la Commission a réalisé une visite de travail en Argentine au cours de laquelle elle a tenu des réunions avec de hauts fonctionnaires et des membres d'organisations de la société civile.

Enfin, M. Paolo Carozza, Rapporteur pour le Pérou, a réalisé une visite de travail à Lima du 11 au 14 décembre 2006 au cours de laquelle il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'État péruvien, de nombreuses organisations de la société civile, d'associations de citoyens de descendance africaine et des groupements de communautés autochtones. Des rencontres ont également eu lieu avec des universitaires et d'anciens membres de la commission Vérité et Réconciliation.

### **Autres activités**

En 2006, les bureaux des rapporteurs spéciaux de la CIDH ont continué de mener des activités de protection et de promotion des droits de la personne et ont également fourni des services consultatifs aux États membres en la matière. En particulier, la CIDH a continué de conseiller tant le Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones que le Groupe de travail chargé du projet de Convention américaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance et ce, par le biais de ses rapporteurs spécialisés dans ces domaines. La CIDH a approuvé deux rapports préparés par le

Bureau du Rapporteur sur les droits de la femme concernant l'accès effectif de ces dernières à la justice, en particulier lorsqu'elles ont été victimes d'actes de violence et de discrimination: *Accès à la justice: La situation des femmes victimes de violence* et *Les femmes face à la violence et à la discrimination résultant du conflit armé en Colombie*.